

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DeLaval Pulsator oil

FS3027

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 09-févr.-2016

Date de révision :
20-janv.-2023

Numéro de révision: 1.1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DeLaval Pulsator oil

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Lubrifiant

Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant

c/o DeLaval International AB
PO BOX 39
147 21 Tumba
Sweden
Tel + 46 08-530 66 000
Email MSDS.EU@delaval.com

Fournisseur

France: DeLaval
Omega Parc Bat. 5
3 Bd Jean Moulin - CS40504
78997 Elancourt
France
Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Non dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Non dangereux

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants

2.3. Autres dangers

En cas de contact prolongé ou répété, peut dessécher la peau et entraîner une irritation

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) ($\geq 0.1\%$)

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) ($\geq 0.1\%$)

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - NC -	-	≥ 90	-	-	-	-	

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Notes

Huile minérale < 3% DMSO extract (IP 346)

(*) Contains one or more of the following:

CAS: 64742-54-7, EC: 265-157-1, EU REACH: 01-2119484627-25

CAS: 64742-55-8, EC: 265-158-7, EU REACH: 01-2119487077-29

CAS: 64742-56-9, EC: 265-159-2, EU REACH: 01-2119480132-48

CAS: 64742-65-0, EC: 265-169-7, EU REACH: 01-2119471299-27

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - NC -	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	5.53 mg/l - 4H - D/M

Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0.1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux	Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Contact oculaire	En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Ingestion	Consulter un médecin en cas de symptômes. Se rincer la bouche à l'eau. Amener la victime à l'air libre. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans avis médical. En cas de vomissements, placer la personne en position latérale de sécurité, allongée sur le côté. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin en cas de symptômes. Imposer en cas d'inconscience en position latérale stable.
Protection pour les secouristes	Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	Dégraisse la peau. Peut entraîner une irritation cutanée.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
-------------------------	---

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, Dioxyde de carbone (CO ₂), Mousse résistant à l'alcool, Jet d'eau, brouillard d'eau
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	L'échauffement des récipients peut provoquer une élévation de la pression avec risque d'éclatement. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Dioxyde de carbone (CO ₂). Monoxyde de carbone.
--	--

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers	Évacuer le personnel vers des zones sûres. Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels.
Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	As in any fire, wear self-contained breathing apparatus and full protective gear (EN 469)

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter breathing mist or vapor. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser un équipement de protection individuelle.
----------------------------------	--

Autres informations	Voir Section 12 pour plus d'informations
Conseils à destination des secouristes.	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Éviter la dispersion des matériaux déversés dans les cours d'eau, les drains et les égouts. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Boucher les fuites si cela ne présente pas de danger. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations
Équipement de protection individuel, voir section 8
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Porter un équipement de protection individuel.
Remarques générales en matière d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Conserver conformément aux réglementations locales. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir au frais et à l'abri du rayonnement solaire. Tenir éloigné des denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Stocker uniquement en position verticale. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
-----------------	---

Classe de stockage (Allemagne) 10 - 13

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition	Sans objet
Autres recommandations	Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - NC -	TWA: 5 mg/m ³ 8H. Form: Mist STEL: 10 mg/m ³ 15' Form: Mist				
Nom chimique	Suède	Bulgary	Estonie	Hongrie	Croatie
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - NC -	TWA: 1 mg/m ³ 8H. Form: mist and fume STEL: 3 mg/m ³ 15'. Form: mist and fume Work environment authority Regulation 2018:1 (Sweden,9/2021).				

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible
Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate pour maintenir les expositions en dessous des limites d'exposition recommandées. Reference to monitoring standards eg. EN 689. EN 14042. EN 482. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.
Équipement de protection individuelle	
Protection des yeux	S'il y a un risque d'éclaboussures, porter. Porter des lunettes de protection.
Protection de la peau	Porter des gants/des vêtements de protection.
Protection des mains	Gants imperméables (EN 374) Délai de rupture < 1H Caoutchouc nitrile 0.17 mm
Protection respiratoire	aucun dans les conditions normales d'utilisation. En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants. Type Boiling point > 65 °C: A1; Boiling point < 65 °C: AX1; Hot material: A1P2.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate pour maintenir les expositions en dessous des limites d'exposition recommandées.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Transparent, Jaune
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Aucune information disponible
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>
Point/intervalle de fusion	Sans objet
Point/intervalle d'ébullition	> 300 °C / > 572 °F
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	> 190 °C / > 374 °F [ASTM D92] (open cup)
Taux d'évaporation	no data available
Température d'auto-inflammabilité	> 300 °C / 572 °F
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
pH	Sans objet
Viscosité cinématique	40°C (104°F): 68 mm ² /s (68 cSt) [ASTM D 445] 100°C (212°F): 9.12 mm ² /s (9.12 cSt) [ASTM D 445]
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Sans objet
Pression de vapeur	< 0.01 kPa (<0.075006 mm Hg)
Densité	0.87 g/cm ³ [15°C (59°F)] [ASTM D 4052]
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	Sans objet
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Viscosité	Aucune donnée disponible
Point d'écoulement	-39°C (-38.2°F) [ASTM D 97]
Teneur en COV	Exempté(e)(s)

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Explosibles

Propriétés explosives Sans objet

Propriétés comburantes Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Inhalation	Aucun effet important ou danger critique.
Contact oculaire	Aucun effet important ou danger critique.
Contact avec la peau	Aucun effet important ou danger critique.
Ingestion	Aucun effet important ou danger critique.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - NC	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	5.53 mg/l - 4H - D/M

Corrosion/irritation cutanée Dégraisse la peau. Peut entraîner une irritation cutanée. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun(e) connu(e).

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).

11.2.2. Autres informations

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité**Effets d'écotoxicité**

Eviter le rejet dans l'environnement.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - NC	Acute NEL >100 mg/l Fresh water - Algae - 72H	Acute NEL ≥100 mg/l Fresh water - Pimephales promelas - 96H		Acute NEL >10000 mg/l Fresh water - Daphnia Magma - 48H Chronic NEL 10 mg/l Fresh water - Daphnia Magma - 21d

12.2. Persistance et dégradabilité

Severely refined mineral oil (C15 - C50): Intrinsèquement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun(e). Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) (≥ 0.1%). Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) (≥ 0.1%).

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé (≥ 0.1%).

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.**Emballages contaminés** Éliminer conformément aux réglementations locales.**No de déchet suivant le CED** 13 02 05* mineral-based non-chlorinated engine, gear and lubricating oils**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****IMDG/IMO**

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Non réglementé

ADR/RID

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification allemande WGK 1

Législations de l'UE

Reg.1907/2006-REACH

Reg. 878/2020 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Dir. 2000/39/CE

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

Aucune information disponible

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 09-févr.-2016

Date de révision : 20-janv.-2023

Numéro de révision: 1.1

Remarque sur la révision:

Motif de la révision Update Section: 3
Mise à jour générale

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité